

DELIBERATION N° 83/06 : CLASSES DE DECOUVERTE - INDEMNITE AUX INSTITUTEURS

Sur proposition de Monsieur NEIGE, Conseiller Municipal chargé des Affaires Scolaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer une indemnité de 550,00 Frs à Mademoiselle L'HUILLIER, Mesdames NOEL et VILLA, institutrices, ou leurs remplaçantes, qui vont assurer le fonctionnement des classes de découverte qui se dérouleront au Centre UFOVAL " Clairsapin" 88430 - ARRENTES DE CORCIEUX, du jeudi 28 avril au samedi 7 mai 1983, pour les élèves des cours préparatoires des Ecoles Primaires J. Prévert et P. Loti, afin de compenser les frais découlant de cette charge supplémentaire.